



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

## Inscription sur la liste électorale : en cas de déménagement

Vérfié le 27 avril 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Ministère chargé de l'intérieur

Autres cas ? [Peut-on voter sans avoir signalé son déménagement ? \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15748\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15748)

Pour un déménagement en France, il faut soit s'inscrire auprès de la mairie de son nouveau domicile, soit déclarer sa nouvelle adresse à la mairie. Un Français qui revient vivre en France doit, le plus souvent, s'inscrire auprès de la mairie de son nouveau domicile. Un Français qui part résider à l'étranger doit choisir entre s'inscrire (ou rester inscrit) auprès de sa mairie, ou s'inscrire auprès du consulat (ou de l'ambassade) de son pays d'accueil.

### En France

Dans une nouvelle commune

Vous devez vous inscrire sur la liste électorale de votre nouvelle commune en procédant aux mêmes démarches que pour une 1<sup>re</sup> inscription.

Quand s'inscrire ?

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Toutefois, pour pouvoir voter lors des [prochaines élections des 20 et 27 juin 2021 \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1939\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1939), il faut accomplir cette démarche au plus tard le 14 mai 2021.

Mais les personnes déménageant, pour des raisons particulières après cette date, ont la possibilité de s'inscrire jusqu'au 10 juin 2021. Il s'agit des personnes déménageant pour une des raisons suivantes :

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

Suite à un départ à la retraite (agent public)

Les personnes suivantes peuvent demander à être inscrites jusqu'au 10 juin 2021 :

- un agent public qui déménage parce qu'il a été admis à la retraite après le 14 mai 2021
- et les membres de sa famille domiciliés avec lui à la date de son départ à la retraite

Il faut fournir à la mairie les documents suivants :

- [Justificatif d'identité \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779)
- [Justificatif de domicile de moins de 3 mois \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965)
- Formulaire [cerfa n°12669 \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024) de demande d'inscription (également disponible en mairie)
- Justificatif de situation particulière (arrêté de radiation des cadres, arrêté de radiation des effectifs, justificatif fourni par la caisse de retraite...)

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie \(https://lannuaire.service-public.fr/\)](https://lannuaire.service-public.fr/)

Pour des raisons professionnelles

Les personnes suivantes peuvent demander à être inscrites jusqu'au 10 juin 2021 :

- Une personne qui déménage à cause de son travail (hors mutation ou admission à la retraite) après le 14 mai 2021, et les membres de sa famille domiciliés avec elle à cette date
- Un agent public qui déménage suite à une mutation après le 14 mai 2021, et les membres de sa famille domiciliés avec lui à cette date
- Un militaire renvoyé dans son foyer après avoir satisfait à ses obligations légales d'activité, ou libéré d'un rappel de classe, ou démobilisé, ou ayant déménagé lors de son retour à la vie civile après le 14 mai 2021

Il faut fournir à la mairie les documents suivants :

- [Justificatif d'identité \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779)

- [Justificatif de domicile de moins de 3 mois](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965>)
- Formulaire [cerfa n°12669](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) de demande d'inscription (également disponible en mairie)
- Justificatif de situation particulière (mutation, retour à la vie civile...)

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie](https://lannuaire.service-public.fr/) (<https://lannuaire.service-public.fr/>)

Comment s'inscrire ?

En ligne


Vous devez utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée des documents suivants :

- [Justificatif de domicile](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965>)
- [Justificatif d'identité](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779>)

### **Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales**

Ministère chargé de l'intérieur

Accessible avec un compte [service-public.fr](https://www.service-public.fr) ou via [France Connect](https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R48788) (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R48788>) et à condition d'être âgé d'au moins 18 ans.

Accéder au  
service en ligne   
(<https://www.service-public.fr/compte/activer-un-espace-particulier?lienDemarche=https://psl.service-public.fr/mademarche/InscriptionElectorale/demarche>)

Sur place (vous-même ou une personne vous représentant)

Par vous-même

Vous devez fournir les documents suivants :

- [Justificatif d'identité](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779>)
- [Justificatif de domicile](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965>)
- Formulaire [cerfa n°12669](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) de demande d'inscription (disponible en mairie)

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie](https://lannuaire.service-public.fr/) (<https://lannuaire.service-public.fr/>)

Par l'intermédiaire d'une autre personne

Vous pouvez charger une personne d'accomplir cette démarche à votre place.

Pour cela, vous devez lui fournir les documents suivants :

- Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir
- [Justificatif d'identité](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779>)
- [Justificatif de domicile](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965>)
- Formulaire [cerfa n°12669](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) de demande d'inscription (aussi disponible en mairie).

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie \(https://lannuaire.service-public.fr/\)](https://lannuaire.service-public.fr/)

Par courrier

Vous devez envoyer les documents suivants :

- Formulaire [cerfa n°12669 \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024) de demande d'inscription
- Photocopie d'un [justificatif d'identité \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779)
- Photocopie d'un [justificatif de domicile \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965)

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie \(https://lannuaire.service-public.fr/\)](https://lannuaire.service-public.fr/)

Vous serez ensuite radié automatiquement des listes de votre ancien domicile, sans avoir à réaliser aucune autre démarche.

## Changement d'adresse dans la même commune

Vous devez informer la mairie de votre nouvelle adresse.

En ligne

Il faut utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée d'un [document justificatif \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965) du nouveau domicile.

### **Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales**

Ministère chargé de l'intérieur

Accessible avec un compte service-public.fr ou via [France Connect \(https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R48788\)](https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R48788), et à condition d'être âgé d'au moins 18 ans.

Accéder au  
service en ligne ↗

(<https://www.service-public.fr/compte/activer-un-espace-particulier?lienDemarche=https://psl.service-public.fr/mademarche/InscriptionElectorale/demarche>)

Sur place (vous-même ou une personne vous représentant)

Par vous-même

Vous devez fournir les documents suivants :

- [Justificatif du nouveau domicile \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965)
- Formulaire [cerfa n°12669 \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024) de demande d'inscription (aussi disponible en mairie).  
La case *déménagement au sein de la même commune* doit être cochée.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie \(https://lannuaire.service-public.fr/\)](https://lannuaire.service-public.fr/)

Par l'intermédiaire d'une autre personne

Vous pouvez charger une personne d'accomplir cette démarche à votre place.

Pour cela, vous devez lui fournir les documents suivants :

- Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir
- Justificatif de nouveau domicile (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965>)
- Formulaire cerfa n°12669 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) de demande d'inscription (aussi disponible en mairie). La case *déménagement au sein de la même commune* doit être cochée.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- Mairie (<https://lannuaire.service-public.fr/>)

Par courrier

Vous devez envoyer les documents suivants :

- Formulaire cerfa n°12669 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) de demande d'inscription. La case *déménagement au sein de la même commune* doit être cochée.
- Photocopie d'un justificatif du nouveau domicile (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965>)

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- Mairie (<https://lannuaire.service-public.fr/>)

## Départ pour l'étranger

Si vous déménagez pour résider à l'étranger, il est possible de voter :

S'inscrire pour voter à l'étranger

Pour vérifier votre inscription sur les listes électorales :

### Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote

Ministère chargé de l'intérieur

Accéder au  
service en ligne ↗

(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>)

Comment s'inscrire ?

Il est possible de demander à être inscrit sur la liste électorale consulaire :

Par internet (via le registre des Français établis hors de France)


Vous pouvez demander votre inscription sur la liste électorale consulaire :

- après vous êtes inscrit sur le registre des Français établis hors de France (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307>)
- ou lorsque vous vous inscrivez sur le registre des Français établis hors de France (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307>)

Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères

Accessible avec un compte service-public.fr ou via France Connect.

Chaque adulte doit avoir son propre compte.

Accéder au  
service en ligne 

(<https://www.service-public.fr/compte/activer-un-espace-particulier?lienDemarche=https://psl.service-public.fr/mademarche/INSRegistreFR/demarche?action=INSCRIPTION>)


Sur place ou par courrier (consulat, ambassade)

Vous pouvez demander l'inscription sur la liste électorale consulaire en contactant directement votre consulat ou ambassade.

Vous devez fournir les documents suivants :

- **Justificatif d'identité** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779>)
- **Justificatif de domicile de moins de 3 mois** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965>)
- **Formulaire cerfa n°12669** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) de demande d'inscription

Où s'adresser ?

- **Ambassade ou consulat français à l'étranger**  (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/annuaire-et-adresses-du-ministere-de-l-europe-et-des-affaires-etrangeres-meae/ambassades-et-consulats-francais-a-l-etranger/>)


Quand s'inscrire ?

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Toutefois, pour pouvoir voter lors des **prochaines élections de mai 2021** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1939>), il faut accomplir cette démarche au plus tard le 23 avril 2021.

Mais dans **certaines situations** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35050>), ce délai est allongé :

- pour le continent américain et les Caraïbes, jusqu'au 19 mai 2021
- pour le reste du monde, jusqu'au 20 mai 2021

 **A noter** : cette nouvelle inscription annulera toute précédente inscription sur les listes électorales.

## S'inscrire pour voter en France

Dans quelle commune s'inscrire ?

Vous pouvez vous **inscrire sur la liste électorale de la commune** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367>) :

- où est situé votre domicile
- où vous résidez depuis au moins 6 mois
- où vous êtes assujetti aux impôts locaux (taxe d'habitation ou cotisations foncière des entreprises ou taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins 2 ans
- où se situe depuis au moins 2 ans la société soumise aux impôts locaux et dont vous êtes le gérant (dirigeant) ou l'actionnaire majoritaire ou unique depuis au moins 2 ans

Si vous êtes inscrit au registre des Français établis hors de France, vous pouvez également vous inscrire sur la liste électorale d'une de ces communes :

- votre commune de naissance
- la commune de votre dernier domicile
- la commune de votre dernière résidence, à la condition que celle-ci ait été d'au moins 6 mois
- la commune où un de vos **parents (jusqu'au 4e degré)** (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R53206>) est né, est inscrit ou a été inscrit sur la liste électorale
- la commune où votre époux ou l'un de vos **parents (jusqu'au 4e degré)** (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R53206>) est inscrit ou a été inscrit sur la liste électorale

Comment s'inscrire ?

En ligne

Vous devez utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée des documents suivants :

- **Justificatif de domicile** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965>)
- **Justificatif d'identité** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779>)

## Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales

Ministère chargé de l'intérieur

Accessible avec un compte [service-public.fr](https://www.service-public.fr) ou via [France Connect](https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R48788) (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R48788>), et à condition d'être âgé d'au moins 18 ans.

Accéder au  
service en ligne

(<https://www.service-public.fr/compte/activer-un-espace-particulier?lienDemarche=https://psl.service-public.fr/mademarche/InscriptionElectoriale/demarche>)

Sur place (vous-même ou une personne vous représentant)

Par vous-même

Vous devez fournir les documents suivants :

- [Justificatif d'identité](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779>)
- [Justificatif de domicile](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965>)
- Formulaire [cerfa n°12669](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) de demande d'inscription (disponible en mairie)

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie](https://lannuaire.service-public.fr/) (<https://lannuaire.service-public.fr/>)

Par l'intermédiaire d'une autre personne

Vous pouvez charger une personne d'accomplir cette démarche à votre place.

Pour cela, vous devez lui fournir les documents suivants :

- Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir
- [Justificatif d'identité](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779>)
- [Justificatif de domicile](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965>)
- Formulaire [cerfa n°12669](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) de demande d'inscription (aussi disponible en mairie).

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie](https://lannuaire.service-public.fr/) (<https://lannuaire.service-public.fr/>)

Par courrier

Vous devez envoyer les documents suivants :

- Formulaire [cerfa n°12669](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) de demande d'inscription
- Photocopie d'un [justificatif d'identité](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779>)
- Photocopie d'un [justificatif de domicile](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965>)

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu


- [Mairie](https://lannuaire.service-public.fr/) (<https://lannuaire.service-public.fr/>)

Quand s'inscrire ?

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Toutefois, pour pouvoir voter lors des **élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1939>), il faut accomplir cette démarche au plus tard le 14 mai 2021.

Dans **certaines situations** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34240>), ce délai est allongé jusqu'au 10 juin 2021.

 **A noter** : cette nouvelle inscription annulera toute précédente inscription sur les listes électorales.

## Retour définitif en France

Si vous n'étiez pas inscrit sur la liste électorale d'une mairie lorsque vous résidiez à l'étranger, alors il faut vous inscrire sur la liste électorale de votre commune pour pouvoir voter en France.

Comment s'inscrire ?

En ligne


Vous devez utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée des documents suivants :

- [Justificatif de domicile](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965>)
- [Justificatif d'identité](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779>)

### Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales

Ministère chargé de l'intérieur

Accessible avec un compte [service-public.fr](https://www.service-public.fr) ou via [France Connect](https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R48788) (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R48788>), et à condition d'être âgé d'au moins 18 ans.

Accéder au  
service en ligne 

(<https://www.service-public.fr/compte/activer-un-espace-particulier?lienDemarche=https://psl.service-public.fr/mademarche/InscriptionElectorale/demarche>)

Sur place (vous-même ou une personne vous représentant)

Par vous-même

Vous devez fournir les documents suivants :

- [Justificatif d'identité](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779>)
- [Justificatif de domicile](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965>)
- Formulaire [cerfa n°12669](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) de demande d'inscription (disponible en mairie)

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal. Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie](https://annuaire.service-public.fr/) (<https://annuaire.service-public.fr/>)

Par l'intermédiaire d'une autre personne

Vous pouvez charger une personne d'accomplir cette démarche à votre place.

Pour cela, vous devez lui fournir les documents suivants :

- Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir
- [Justificatif d'identité](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779>)
- [Justificatif de domicile](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965>)
- Formulaire [cerfa n°12669](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) de demande d'inscription (aussi disponible en mairie).

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal. Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie \(https://annuaire.service-public.fr/\)](https://annuaire.service-public.fr/)

Par courrier

Vous devez envoyer les documents suivants :

- Formulaire [cerfa n°12669 \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024) de demande d'inscription
- Photocopie d'un [justificatif d'identité \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779)
- Photocopie d'un [justificatif de domicile \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965)

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal. Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie \(https://annuaire.service-public.fr/\)](https://annuaire.service-public.fr/)

Quand s'inscrire ?

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Toutefois, pour pouvoir voter lors des [élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1939\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1939), il faut accomplir cette démarche au plus tard le 14 mai 2021.

Dans [certaines situations \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34240\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34240), ce délai est allongé jusqu'au 10 juin 2021.

#### Textes de loi et références

- Code électoral : articles L9 à L15-1 [↗ \(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006164051/\)](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006164051/)  
*Conditions d'inscription sur une liste électorale*
- Code électoral : articles L30 à L32 [↗ \(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000032964888/\)](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000032964888/)  
*Cas particuliers d'inscription*
- Réponse ministérielle du 23 janvier 2014 sur la distinction entre domicile et résidence [↗ \(http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ130908232\)](http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ130908232)
- Instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires (PDF - 2.0 MB) [↗ \(https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=44101\)](https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=44101)

#### Services en ligne et formulaires

- [Demande d'inscription sur les listes électorales \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024)  
Formulaire
- [Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396)  
Service en ligne
- [Registre des Français établis hors de France - Inscription consulaire \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43248\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43248)  
Service en ligne
- [Registre des Français établis hors de France - Actualisation \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43249\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43249)  
Service en ligne
- [Registre des Français établis hors de France - Radiation \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43251\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43251)  
Service en ligne